



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 28 mars 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, I.1.1, I.1.1 bis, I.1.2, I.2.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN (à partir du I.1.1), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du I.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au I.1.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Nicolas GUILLEMET (à partir du 0.2), M. Lazhar HAKKAR (à partir du I.1.1), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 4.3), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du I.1.1), Mme Annie MENETRIER (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.3), Mme Carine MICHEL (à partir et jusqu'au I.1.1), M. Frank MONNEUR (à partir du 0.2), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 0.4), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (à partir du I.1.1), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (jusqu'au 7.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole WEINMAN Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du I.1.1) Champagny : M. Claude VOIDEY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Chauenne : M. Bernard VOUGNON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (représenté par M. Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : M. André BAYEREL, M. Yves GUYEN Franois : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du I.1.1), M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET (à partir et jusqu'au I.1.1), Mme Brigitte VIONNET (à partir du I.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du I.1.1), M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du I.1.1), M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 7.3) Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au I.1.1 puis représenté par Mme Sophie ZECCHINI) Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au 3.2) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thisse : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du I.1.1) Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE

**Etaient absents :** Arguel : M. André AVIS Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Chalezeule : M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Montferrand-le-Château : Mme Séverine MONLLOR Novillars : M. Bernard BOURDAIS Pirey : M. Jacques COINTET Saône : Mme Maryse BILLOT Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** M. François LOPEZ

**Procurations de vote :**

**Mandants :** G. VERRO, S. RUTKOWSKI, H. AKODAD, Y.M. DAHOUI, D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAT, J.P. GOVIGNAUX, V. HINCELIN (à partir du 4.4), J. MARIOT (jusqu'au I.1.1), C. MICHEL (à partir du I.1.2), M. OMOURI, J. PANIER (à partir du I.1.1), M. PEQUIGNOT, S. WANLIN, P. CHANEY, A. BLESSEMILLE (à partir du I.1.1), J.M. ROTH, J.P. DILLSCHNEIDER, F. GILLET, J. CURTY, B. BECOULET (à partir du I.1.2), S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au 7.3), J.P. ISSARTEL (à partir du 3.3)

**Mandataires :** J.P. BASSELIN, J. CANAL, A. GHEZALI, F. FELLMANN, D. POISSENOT, J.L. FOUSSERET, J.C. ROY, C. DEVESA (à partir du 4.4), J.J. DEMONET (jusqu'au I.1.1), E. DUMONT (à partir du I.1.2), P. BONNET, M.N. SCHOELLER (à partir du I.1.1), J.M. GIRERD, N. BODIN, A. KOELLER, B. VIONNET (à partir du I.1.1), C. VOIDEY, R. DEMESMAY, C. PREIONI, P. CONTOZ, J. TARBOURIECH (à partir du I.1.2), M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au 7.3), S. COURBET (à partir du 3.3)

**Délibération n°2013/002065**

**Rapport n°3.1 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2013**

**Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence -  
Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2013**

**Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président**  
**Commission : Economie, Emploi et Insertion**

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013 / 2017 « Soutien compétitivité »	Montant prévu BP 2013 (enveloppe totale) : 360 000 € Montant de l'opération : 50 000 €

**Résumé :**

La CAGB soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques. Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de la CAGB, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

L'année 2013 est une année charnière pour le Pôle. Suite à l'audit réalisé en 2012 sur les pôles de compétitivité à l'échelle nationale et par conséquent son classement en catégorie C, le prochain contrat de Performances du Pôle des Microtechniques sera signé sur l'année 2014, en fonction des résultats obtenus. Par conséquent, l'Etat et les Collectivités ont pris position commune de maintenir leur soutien financier pour cette année.

Le rapport présente la demande de soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2013, pour un montant de 50 000 €.

### **I. Bilan de l'année 2012 du Pôle des microtechniques**

Le bilan du Pôle a répondu aux objectifs fixés par le contrat de performances.

Le nombre d'adhésions des membres est en croissance (+ 22 % de PME), 43 projets de recherche ont été labellisés.

Le Pôle s'est également investi avec succès en étant co-porteur de 3 projets lauréats dans le cadre des Investissements d'Avenir.

Les relations avec d'autres pôles ont été renforcées (Mecafuture, Arve Industrie, Véhicule du futur, Plastipolis, Aerospace Valley, Pegase, Astech et Materialia). Un renforcement marqué par des projets co-labellisés, l'organisation de manifestations communes...

Sur le plan international, le pôle a participé à 7 salons (Medtec France, SIAMS, EPHJ-EPMT, Eurosatory, Micronora, Medica Compamed et Baselworld) et il est membre du nouveau cluster Microtechnics Alliance qui regroupe Microtec Südwest en Allemagne, Micronarc en Suisse, Minalogic et PMT pour la France.

### **II. Le prochain Contrat de performances**

Le prochain Contrat de performances des pôles de compétitivité sera établi pour une durée de 6 ans avec un bilan intermédiaire à mi-parcours. Celui-ci envisage un renforcement des retombées économiques issues de la dynamique des pôles et souhaite renforcer la création de valeurs à partir de la R&D collaborative.

Au niveau de la gouvernance, celle-ci est renouvelée puisqu'il est attendu un partenariat renforcé entre l'Etat et la Région. Chaque pôle aura donc un correspondant « Etat » et un correspondant « collectivités ».

Les axes principaux attendus sont les suivants :

- intensifier la finalité productive des projets des pôles : construire une usine à produits d'avenir et suivre les projets dans la durée,
- amplifier le soutien aux PME et ETI : en renforçant le financement privé, l'accompagnement des entreprises, l'accompagnement à l'internationalisation et au développement des compétences.

En parallèle, les pôles devront choisir leurs actions en fonction des besoins de leurs membres et des priorités des territoires.

La feuille de route des pôles comprendra :

- la présentation de la stratégie de chaque pôle,
- une feuille de route technologie-marché à 3, 6 et 10 ans (marché cible, liste des défis technologiques et non technologiques associés, l'appréciation des parts de marché, objectifs chiffrés),
- une feuille de route de développement des entreprises,
- un programme d'action sur 3 ans révisé chaque année sur 3 thématiques : innovation (émergence des projets et suivi), formation, international.

La signature du contrat de Performances du pôle des microtechniques est envisagée en 2014. Le programme 2013 de PMT est un programme ambitieux, stratégique en vue de cette signature.

### **III. Programme d'action 2013 de PMT**

Les 9 objectifs de développement du Pôle et de son écosystème sont hiérarchisés de la manière suivante :

- usine à projets R&D, à innovation et à collaborations, usine à croissance pour les PME,
- rapprochement avec les PME de proximité géographique et technologique mais également les grandes entreprises à l'extérieur du territoire,
- assurance de la pérennité financière de l'association dans le cadre de la réglementation imposée aux pôles de compétitivité par l'augmentation de la part d'autofinancement et l'augmentation des fonds propres,
- développement d'une offre pour le développement des entreprises et de leurs produits / services hors projets collaboratifs innovants en s'appuyant notamment sur l'écosystème : augmentation des fonds propres des entreprises, intelligence économique, aide à l'export, propriété intellectuelle et autres aspects non-technologiques de l'innovation,
- gestion des compétences, de la formation et du dialogue social pour la filière microtechnique,
- renforcement de la visibilité de la filière microtechnique à l'international, renforcement des partenariats technologiques des membres du pôle, aide au développement d'affaires à l'international,
- renforcement du réseau de relations avec les autres clusters et pôles de compétitivité,
- développement de projets structurants pour répondre aux besoins des entreprises et de la recherche sur le territoire,
- finalisation du document stratégique du pôle pour l'établissement du prochain contrat de performances.

Le plan d'action 2013 est détaillé dans l'annexe I de la convention.

### **IV. Le plan de financement 2013**

L'Etat, le Conseil Régional de Franche-Comté, les Conseils Généraux du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort, les Communautés d'Agglomération du Grand Besançon, du Pays de Montbéliard Agglomération et le Syndicat Mixte du Pays Horloger sont les partenaires financiers du Pôle des Microtechniques.

La mise en œuvre du programme d'action pour l'année 2013 s'élève à 820 969 €. Celui-ci correspond à une demande de financement à hauteur de 50 000 € pour la CAGB.

Le plan de financement est détaillé dans l'annexe 2 de la convention.  
Celui-ci prend en compte les directives données par l'Etat en respect avec la réglementation européenne.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **accorde un soutien financier au fonctionnement de l'Association du Pôle des Microtechniques à hauteur de 50 000 € pour l'année 2013,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tout acte nécessaire à sa réalisation.**

Pour extrait conforme,

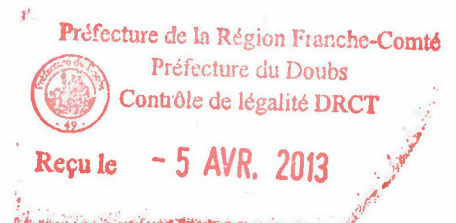
Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0





**Convention relative au soutien au fonctionnement pour  
l'année 2013 du Pôle de Compétitivité des Microtechniques**

**Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté du 28 mars 2013,

**Et :**

Le Pôle des Microtechniques, représenté par son Président, Monsieur Etienne BOYER, dûment habilité.

**Exposé des motifs :**

La CAGB soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques. Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de la CAGB, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

L'année 2013 est une année charnière pour le Pôle. Suite à l'audit réalisé en 2012 sur les pôles de compétitivité à l'échelle nationale et par conséquent son classement en catégorie C, le prochain contrat de Performances du Pôle des Microtechniques sera signé sur l'année 2014, en fonction des résultats obtenus. Par conséquent, l'Etat et les Collectivités ont pris position commune de maintenir leur soutien financier pour cette année.

Sur la base de ce constat, des résultats obtenus par le Pôle sur l'année 2012 et de ses nouveaux objectifs pour les années à venir, le Grand Besançon a décidé d'apporter son soutien au Pôle des Microtechniques pour l'année 2013.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CAGB apporte son soutien au Pôle de compétitivité des Microtechniques en 2013 et de définir les modalités de versement d'une subvention de 50 000 €. Cette subvention a été attribuée au Pôle pour l'animation de la filière des microtechniques dans le cadre de la politique nationale des pôles de compétitivité, sur la base du programme d'actions figurant en annexe 1 de cette convention.

**Article 2 - Programme d'action**

Le Pôle s'engage à conduire les actions conformes au programme décrit en annexe 1 pour un budget prévisionnel de 820 969 € figurant en annexe 2.

**Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention**

La CAGB attribue au bénéficiaire une subvention de 50 000 € pour l'année 2013, pour un budget prévisionnel global de 820 969 € pour un an, pour l'action décrite à l'article 1<sup>er</sup>.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 50 %, à la signature de la présente convention, soit 25 000 €,
- le cas échéant un acompte de 30 % pourra être versé, soit 15 000 €, sur présentation d'un compte rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 et d'un bilan intermédiaire qui respectera les mêmes conditions que celles demandées pour le rapport final,
- le solde sur demande écrite et présentation, en deux exemplaires, d'un compte rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 et d'un rapport d'activité final (fin du second semestre 2013), qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe I de cette présente convention.

#### **Article 4 - Durée et délai de validité**

La présente convention est conclue au titre de l'année 2013. Elle prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat.

La participation financière de la CAGB au Pôle des Microtechniques doit donner lieu à une demande de paiement du solde dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et peut donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

Le Pôle des Microtechniques s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

#### **Article 5 - Obligations du Pôle des Microtechniques**

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que définie à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de la CAGB au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de la CAGB, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la CAGB lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de la CAGB, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée et autorisée par la CAGB.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre attache de la CAGB systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

#### **Article 6 - Modalités de contrôle**

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de la CAGB sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

### **Article 7 - Modification et reversement**

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la CAGB et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

La CAGB pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle.
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiées à la CAGB.

### **Article 8 - Résiliation de la convention**

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

La CAGB pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le Pôle des Microtechniques a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la CAGB prévue dans la présente convention.

### **Articles 9 - Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

### **Article 10 - Délégation d'attribution**

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

*Fait en trois exemplaires à Besançon, le .....*

Pour le Pôle des Microtechniques,  
Le Président,

Etienne BOYER

Pour le Grand Besançon,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

## **Annexe I - Plan d'action 2013**

### **Objectif 1 - Usine à projets R&D, à innovation et à collaborations ; usine à croissance pour les PME**

#### **Actions :**

La détection des projets passe par l'animation de la commission innovation qui en 2013 achèvera la première mise à jour de la stratégie technologique et marché du Pôle des microtechniques pour la période 2013-2020. Les travaux menés prendront en compte d'une part les enjeux technologiques nationaux et les marchés cibles, les feuilles de routes issues des plateformes technologiques européennes (ETP) qui sont à la base des réflexions de la Commission Européenne pour horizon 2020 et d'autre part le recueil des besoins technologiques des membres par rapport aux différents marchés applicatifs notamment les technologies de santé, le luxe, le transport terrestre et l'aéronautique / défense.

La démarche « Voix des entreprises » sera poursuivie et des journées techniques seront organisées pour répondre aux besoins collectifs détectés. Une partie de la veille technologique ainsi que l'émergence de projets au niveau européen sera menée dans le cadre de l'objectif 6 « International ». La phase de « cristallisation » des projets se fera dans le cadre de réunions de groupes projets et d'organisations de rencontres individuelles entreprises/laboratoires.

Le montage de projets sera effectué par le consortium projet ou via une prestation de service d'aide au montage de projet par le Pôle avec l'appui sur des partenaires extérieurs.

Amélioration continue du processus de labellisation des projets.

Et enfin le suivi des projets et des retombées de ceux-ci sera effectué par l'équipe du Pôle via la présence aux comités de pilotage des projets et l'interrogation annuelle de tous les porteurs de projet lors des réponses aux enquêtes SESSI.

#### **Livrables :**

- feuille de route technologique et marchés du PMT pour la période 2013-2020.
- synthèse des problématiques recueillies dans le cadre de la « Voix des entreprises ».
- organisation de journées techniques répondant aux attentes identifiées lors des visites d'entreprises.
- tableau de bord de suivi des projets labellisés.
- tableau de bord de suivi des indicateurs territoriaux.
- réponse à l'enquête annuelle SESSI.

#### **Indicateurs :**

40 visites d'entreprises dans le cadre de la « Voix des entreprises », 3 journées techniques organisées, 25 projets labellisés, 4 projets présentés pour un financement FUI, 2 projets présentés pour un financement local

### **Objectif 2 - Rapprochement avec les PME de proximité géographique et technologique mais également les grandes entreprises à l'extérieur du territoire**

#### **Actions :**

Identifier les PME des microtechniques qui n'ont pas de contact avec le Pôle et renforcer l'activité de prospection vers celles-ci dans le périmètre.

Identifier et prospector les donneurs d'ordre susceptibles d'avoir des besoins microtechniques.

Animation de la communauté des membres par :

- l'organisation de journées techniques, de journées d'informations généralistes sur des thématiques répondant aux besoins des entreprises (ex dispositifs CIR, Propriété intellectuelle, Dépôt de brevet, enjeux de l'Intelligence Économique dans le cadre d'un projet innovant) ou des actions ponctuelles en lien avec les axes marchés prioritaires du PMT (ex rencontre industriels/praticiens CHU),
- la diffusion d'information technologique sur les projets via la Micronews du Pôle ou la diffusion d'informations liées à ses actualités et à la veille effectuée par le Pôle sur les appels à projets européens via la Gazette du Pôle des microtechniques,
- l'organisation d'un évènement annuel autour de la famille des microtechniques afin notamment de recueillir les besoins des adhérents.



**Livrables :**

- planification des rencontres des PME de la filière pour leur présenter l'offre du Pôle des microtechniques,
- cartographie des grands groupes à rencontrer à l'extérieur du territoire en fonction des marchés stratégiques,
- guide des valeurs ajoutées du Pôle pour les visites des entreprises qui ne connaissent pas le pôle de compétitivité,
- catalogue de l'offre de prestations de service,
- tenue d'un évènement biannuel autour de la famille des microtechniques MicrotechDays.

**Indicateurs :**

20 visites de PME ou groupes ne connaissant pas le Pôle, 20 nouveaux adhérents dont 2 groupes, 5 supports d'information diffusés aux adhérents et à la filière.

**Objectif 3 - Assurer la pérennité financière de l'association dans le cadre de la réglementation imposée aux pôles de compétitivité par l'augmentation de la part d'autofinancement et l'augmentation des fonds propres****Actions :**

- poursuivre les actions qui permettent au PMT d'accroître sa part d'autofinancement et parvenir à doter l'association de fonds propres notamment pour assumer ses fluctuations de trésorerie,
- avoir une prospection soutenue envers les grands groupes français afin d'augmenter les possibilités de cotisations élevées mais aussi de provoquer des opportunités de mise à disposition plus à même de provenir de ces grands groupes,
- accroître le montant des cotisations perçues par le recrutement de nouveaux adhérents,
- valorisation du temps des industriels qui participent à la gouvernance du pôle,
- développer l'offre de prestations de service privée de montage de projets individuels pour les entreprises ou les filières et de gestion de projets,
- recherche de sponsors privés.

**Livrables :**

- plaquette de communication français/anglais qui présente l'offre du Pôle (prestation privée / missions d'intérêt général),
- conventions de sponsoring annuelles,
- conventions de subvention avec l'Etat et les collectivités intégrant la valorisation du temps des industriels.

**Indicateurs :**

Equilibre financier de l'association en 2013, l'association parvient à augmenter ses fonds propres à hauteur de 30 000 €.

**Objectif 4 - Développement d'une offre pour le développement des entreprises et de leurs produits/services hors projets collaboratifs innovants en s'appuyant notamment sur l'écosystème : augmentation des fonds propres des entreprises, intelligence économique, aide à l'export, propriété intellectuelle et autres aspects non-technologiques de l'innovation**

**Actions :**

- amélioration du processus du Label Entreprise Innovante des Pôles avec l'établissement dans un premier temps d'une cartographie de l'existant en matière de fonds d'investissement puis la valorisation et présentation du processus aux adhérents,
- sensibilisation des entreprises aux aspects non technologiques de l'innovation,
- mise en place d'un plan d'action partagé avec les partenaires extérieurs qui offrent des services complémentaires au Pôle et répondant au besoin des membres sur les thématiques de la sécurité économique, de la propriété industrielle, de la veille marché et de l'aide à l'export,
- parallèlement, le Pôle se dote des moyens nécessaires pour assurer sa propre sécurité économique et anime un axe de travail thématique sur la sécurité économique.

**Livrables :**

- organisation de sessions d'informations destinées aux entreprises sur des aspects non technologiques de l'innovation,
- conventions de partenariats déclinées en plan d'actions annuels avec les CCI (ARIST, AIEFC) et/ou la gendarmerie et/ou le ministère de l'intérieur pour la thématique de la sécurité économique.

**Indicateurs :**

3 conférences sur des aspects non technologiques, 1 session du comité Label Entreprise Innovante des Pôles

**Objectif 5 - Gestion des compétences, de la formation et du dialogue social pour la filière microtechnique**

**Actions :**

**Compétences & Formation :**

- faire connaître les microtechniques : salons, visites de lycées et d'entreprises,
- détection des besoins de formation auprès des entreprises,
- sensibiliser les jeunes dans l'objectif de les attirer vers les formations microtechniques : actions de promotion des métiers industriels liés à la thématique du pôle,
- participation active au groupe Formation Grand Est (benchmark),

**Dialogue social :**

- évaluer l'utilité d'une adhésion au Pôle des Microtechniques pour les salariés et leur entreprise,
- relever les innovations technologiques en lien avec les innovations sociales (Rally'Nov),
- constater le dialogue social, clé de la compétitivité.

**Livrables :**

- participation du Pôle à diverses actions de promotion de l'industrie (à titre d'exemple : Semaine de l'industrie, Forum emploi, 24h dans l'industrie, l'Industrie en fête pour l'emploi, Job Dating, Sur la route des microtechniques etc.),
- création d'une rubrique emplois/stages sur le site web (émanant des adhérents du Pôle),
- création d'une étape dans le projet Rally'Nov (projet régional).

**Indicateurs :** 3 opérations.

**Objectif 6 - Renforcement de la visibilité de la filière microtechnique à l'international, renforcement des partenariats technologiques des membres du pôle, aide au développement d'affaires à l'international**

**Actions :**

- poursuite des actions à l'international en direction de l'Allemagne, la Suisse et l'Europe,
- renforcement de la Microtechnics Alliance avec la signature entre les partenaires (Pôle des microtechniques, Microtec Südwest, Micronarc et Minalogic) d'un Memorandum of Understanding et la participation aux appels à projets européens,
- poursuite de l'implication dans le projet Minnovarc,
- présence à des salons internationaux, symposium, forums ou conventions d'affaires en lien avec les axes technologiques et les axes marchés prioritaires du Pôle,
- participation à des conventions partenariales (brokerage events) européennes et à des plateformes technologiques européennes (ex. forum EPOSS),
- poursuivre le développement du site internet du Pôle en version trilingue.

**Livrables :**

- le Pôle a un espace d'exposition sur 4 salons internationaux par an,
- 3 rencontres annuelles avec les membres de la Microtechnics Alliance,
- participation du Pôle à un brokerage event européen et/ou aux rencontres EPOSS,
- développement du site internet Microtechnics Alliance.

**Indicateurs :**

100 contacts retransmis aux adhérents sur les salons, 2 nouvelles pages sur le site web du Pôle en français et anglais

**Objectif 7 - Renforcement du réseau de relations avec les autres clusters et pôles de compétitivité**

**Actions :**

Le Pôle prévoit de formaliser et de renforcer ses relations avec les pôles de compétitivité et clusters suivants :

- Arve Industrie : améliorer les liens entre les instituts de recherche franc-comtois et les centres techniques de la vallée de l'Arve ; partager les expertises autour de thématiques répondant aux besoins des entreprises,
- Plastipolis : mise en relation des membres des deux pôles autour de thématiques communes (ex. micro-encapsulation, micro-intégration et miniaturisation),
- Pôle Materialia : co-animation de l'IRT M2P ; participation active commune à un projet structurant sur les dispositifs médicaux dans le Grand Est,
- Pôle Véhicule du Futur : animation d'un groupe de travail commun,
- Autres pôles et clusters :
  - rapprochement avec les 3 pôles de compétitivité aéronautique,
  - rapprochement avec les pôles et clusters nationaux sur la thématique santé,
  - développement des actions avec la Microtechnics Alliance,
  - la Vallée de l'Energie,
  - la lunetterie (Alutec).

**Livrables et indicateurs :**

- conventions signées avec Arve Industrie et Plastipolis,
- plastipolis devient administrateur du PmT,
- signature d'un Memorandum of Understanding avec Véhicule du Futur.

## **Objectif 8 - Favoriser le développement de projets structurants pour répondre aux besoins des entreprises et de la recherche sur le territoire**

### **Actions :**

Le PMT contribuera au développement des équipements technologiques mutualisés et participera à des projets structurants pour la filière des microtechniques et le territoire en essayant d'impliquer au maximum les entreprises. L'implication des entreprises passera par leur sensibilisation à ces opportunités de projets.

Le Pôle poursuivra son implication au sein du PRES Bourgogne-Franche-Comté et soutiendra dans ce cadre la mise en fonction de la SATT. Le Pôle participe aux réflexions autour du transfert de technologie en région.

**Livrables et indicateurs :** participation au montage d'un projet de structuration de filière.

## **Objectif 9 - Finaliser le document stratégique du pôle pour l'établissement du prochain contrat de performances**

### **Actions :**

Le Pôle des Microtechniques prépare depuis début 2012 le plan stratégique 2020. Ce travail va se poursuivre durant 2013, en collaboration étroite avec les financeurs (Etat, Collectivités, Entreprises), pour se consacrer sur 3 points clés :

- le plan d'action à 3-4 ans avec les objectifs mesurables et décrits ainsi que le plan financier du pôle en lui-même,
- la vérification de cohérence avec la feuille de route technologique / marché version 2013,
- la vision des missions du pôle pour ses adhérents à la cible 2020, en se synchronisant avec les autres vision des pôles partenaires, les politiques d'innovation régionales et nationales, ainsi que la prospective européenne.

La volonté d'action est de co-construire ces stratégies avec toutes les parties prenantes ou du moins leurs représentants.

### **Livrables :**

- document stratégique du Pôle des microtechniques 2014/2016,
- livre blanc 2020,
- proposition de Contrat de performances.

### **Indicateurs :**

- établissement des livrables avant le Comité de Coordination des Financeurs de novembre 2013.

## Annexe 2 : Budget prévisionnel 2013

Le financement est réparti entre un budget dédié à des actions collectives et à des conseils en innovation.

Budget total prévisionnel pour l'année 2013 s'élève à 820 969 €.

Dépenses par poste	HT	Recettes	HT
<b>Fonctionnement association</b>		<b>Assiette 1 - Missions d'int. général</b>	<b>164 194</b>
Frais de personnel	542 069	<i>Aides publiques</i>	<i>164 194</i>
Valorisation temps industriels	50 000	Etat	77 516
		Région	40 126
Notes de frais	13 400	CG25	16 351
		CAGB	16 351
<b>Frais de structure</b>	<b>99 600</b>	CG39	4 905
		CG70	3 221
Achats	53 500	PMA	4 088
		SMPH	1 635
Loyer	24 000	<b>Assiette 2 - Animation (paragraphe 5.8, 2006/C 323/01)</b>	<b>583 775</b>
		<i>Autofinancement</i>	<i>291 888</i>
Abon.	22 100	Adhésions	150 000
		Prestations	91 888
<b>Représent.</b>	<b>12 000</b>	Valorisation temps industriel	50 000
		<i>Aides publiques</i>	<i>291 888</i>
<b>Sous-Traitance</b>	<b>30 900</b>	Etat	137 800
		Région	71 332
<b>Communication</b>	<b>73 000</b>	CG25	29 068
		CAGB	29 068
		CG39	8 720
		CG70	5 726
		PMA	7 267
		SMPH	2 907
		<b>Assiette 3 - Missions d'accompagnement des entreprises adhérentes</b>	<b>73 000</b>
		<b>Assiette 3.1 - Conseil technologique (2.6.6 - N520a)</b>	<b>30 000</b>
		Etat	14 163
		Région	7 331
		CG25	2 988
		CAGB	2 988
		CG39	896
		CG70	589
		PMA	747
		SMPH	299
		<b>Assiette 3.2 - Salon (article 27 - règlement général d'exemption par catégorie du 6 août 2006 - X66/2008)</b>	<b>0</b>
		<b>Assiette 3.3 - Aide au conseil (article 26 - règlement général d'exemption par catégorie du 6 août 2006 - X66/2008)</b>	<b>18 000</b>
		<i>Autofinancement</i>	<i>9 000</i>
		Prestations	9 000

		<b>Aides publiques</b>	<b>9 000</b>
		Etat	4 249
		Région	2 199
		CG25	896
		CAGB	896
		CG39	269
		CG70	177
		PMA	224
		SMPH	90
		<b>Assiette 3.4 - Formation (article 38 - règlement général d'exemption par catégorie du 6 août 2006 - X64/2008)</b>	<b>10 000</b>
		<b>Autofinancement</b>	<b>3 000</b>
		Prestations	3 000
		<b>Aides publiques</b>	<b>7 000</b>
		Etat	3 305
		Région	1 711
		CG25	697
		CAGB	697
		CG39	209
		CG70	137
		PMA	174
		SMPH	70
		<b>Assiette 3.5 - De Minimis PmT - Opération défense</b>	<b>15 000</b>
		<b>Aides publiques</b>	<b>15 000</b>
		Etat	15 000
<b>Total</b>	<b>820 969</b>	<b>Total</b>	<b>820 969</b>